



Commande par correspondance

Par **LACROIX**, le **22/10/2008** à **09:34**

Bonjour,rrnrnJ'ai un litige via une commande par correspondance avec l'entreprise SARENZA.rrnrnLe 02/09/2008, j'ai commandé une paire de chaussures pour un montant de 71,10 euros par carte bancaire.rnExpédiée le 03/09/2008.rrnrnJe les ai essayés à mon domicile et tout avait l'air d'aller. rnSauf que fin du premier jour ou je suis allée me promener avec ses chaussures, j'avais des ampoules aux pieds.rnJ'ai donc décidé de les renvoyer le 06/09/2008 J'ai donc mis en motif de retour: chaussures trop serrées.rnJ'ai également ajouté dans le colis sur une lettre manuscrite que la chaussure droite était décollée et donc pour moi avait un défaut.rnPas de nouvelles jusqu'à maintenant et hier l'entreprise Sarenza me contact en me disant que les chaussures vont être renvoyées à mon domicile et que je suis obligée de les garder car la semelle n'est pas propre.rrnrnComment puis-je faire pour ne pas avoir les frais de ces chaussures ?rrnrnJe vous remercie d'avance pour votre réponse.rnMerci de m'accorder de votre temps.rnCordialement, Dorine